

## SEANCE DU 27 Août 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt sept août à 18 h 30 le Conseil Municipal de la commune d'Ornaisons dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CASTY, Maire.

Date de la Convocation : 30 juillet 2014

Présents : AUTHIER Nicole - BERTRAND Corinne - CHAOUAT Claire - GALEYRAND Eric - GASPARINI Sébastien - LARGY Jeanine - MASSOUTY Daniel - YVINEC Patricia - SOLER Xavier - RICHARD François TISSEYRE Fanny - CASTY Gilles

Procurations :

Madame PAYAN Gilda à Monsieur CASTY Gilles.

Monsieur LESAFFRE Bertrand à Monsieur MASSOUTY Daniel.

Monsieur NAVARRO Gérard à Monsieur GASPARINI Sébastien

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre et donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance. Ce Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Objet : Demande de subvention - Construction de la station d'épuration du village et son réseau de transfert suite aux réhabilitations du réseau assainissement.

Nombre de Conseillers	Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les
En exercice : 15	travaux de construction de la station d'épuration
Présents : 12	du village et son réseau de transfert suite aux
Procuration : 3	réhabilitations du réseau Assainissement
Votants : 15	Le montant total des dépenses s'élève à
Pour : 15	2 513 326,50 € H.T.
Contre : 0	Après avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur
Abstentions : 0	le Maire, le conseil municipal décide :
	1) d'approuver sans réserve l'avant projet établi par
	AZUR environnement pour un montant total hors taxe de 2 513 326,50 € H.T.
Réparti comme suit	
Réseau de transfert et de rejet	549 884,00 € H.T.
Etudes préalables	71 357,50 € H.T.
Travaux station d'épuration	1 861 735,00 € H.T.
Démolition ancienne station d'épuration	33 350,00 € H.T.

2) de demander au département et à l'agence de l'eau une subvention aussi élevée que possible,

3) d'autoriser le département à percevoir pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'agence de l'eau et à nous la reverser.

4) de prendre acte que

- l'opération éventuellement subventionnée devra engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,

- la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans,

5) de s'engager à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations,

6) de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement et d'eau potable du Languedoc Roussillon.

- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

7) de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du département pour la réalisation de cette opération,

8) de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

\*\*\*\*\*

Objet : Réduction du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée (A.S.A.).

Monsieur le Maire rappelle que tous les propriétaires de parcelles situées sur le périmètre de la nappe alimentée par le canal vont payer une cotisation.

Le Syndicat Mixte prévoit de désigner les communes comme mandataires de ces parcelles, elles paieraient alors la cotisation correspondante, et demande l'avis des communes.

Monsieur le Maire souhaite d'avantage d'informations avant de délibérer.

\*\*\*\*\*

Objet : Tarifs des repas du restaurant scolaire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Procuration : 3

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire informe ses collègues des nouveaux tarifs TTC de la fourniture de repas qui seront pratiqués à compter du 1er septembre 2014 par le délégataire de la Délégation de Service Public.

Le prix de facturation aux communes concernées intègre le tarif social pris en charge par le Syndicat Mixte pour la gestion de la cuisine centrale ainsi que le coût de portage.

# TARIFS FOURNITURE REPAS APPLICABLES AU 01/09/2014

## TARIFS FOURNITURE REPAS APPLICABLES AU 01/09/2014

USAGERS	DSP AVENANCE		FACTURATION	
	PRIX TTC 2014/2015	Pris en charge SMCC	Prix portage	Prix repas à/c 01/09/2014
Crèches liaison froide	3,42	0,20		3,22
Maternelles liaison chaude	3,33	0,15		3,18
Primaires liaison chaude	3,91	0,30		3,61
Personnel encadrement crèche, maternelles, primaires LEZIGNAN	4,57			4,57
Primaires liaison froide	4,40	0,40	0,21	4,21
Personnel encadrement primaires hors LEZIGNAN	5,05		0,21	5,26
CLSH liaison froide LEZIGNAN	4,45			4,45
Personnel encadrement CLSH LEZ	4,95			4,95
CLSH liaison froide hors LEZIGNAN	4,56			4,56
Personnel encadrement CLSH hors LEZIGNAN	5,05			5,05
Personnels et commensaux des CFA	6,02			6,02
Apprentis	6,02	0,20		5,82
Personnes âgées liaison froide (tarif spécial facturation à 6,56 € / repas)	6,08	0,30		5,78
Petit déjeuner CFA	1,06			1,06
Goûter crèches	0,19			0,19
Goûter CLSH 3 composantes	0,46			0,46
Goûter CLSH 2 composantes	0,27			0,27

Il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.  
**Le Conseil Municipal,**  
**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,**  
**APPROUVE ce changement de tarif.**

\*\*\*\*\*

**Objet : Projet éolien - La Compagnie du vent.**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 15**

**Présents : 12**

**Procuration : 3**

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Monsieur le Maire informe ses collègues**

**que les projets de parcs éoliens en développement sur le territoire de la commune sont portés par La Compagnie du Vent et la société RAZ Energies.**

**La Compagnie du Vent a développé un projet de 5 éoliennes sur la commune**

**La société RAZ Energies a développé un projet de 3 éoliennes sur la commune**

**Il apparaît, au vu des dossiers présentés, que l'implantation d'un parc éolien comprenant 6 éoliennes sur le territoire de la commune soit possible.**

**Le Conseil Municipal,**

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire**

**SOUHAITE favoriser l'implantation d'un projet qui maximisera le potentiel éolien de la commune.**

\*\*\*\*\*

**Objet : Déchets verts et encombrants.**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Procuration : 2

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire présente la réglementation de la collecte des déchets verts et encombrants : service réservé aux particuliers à compter du 1er octobre 2014.

\*\*\*\*\*

**Objet : Fourrière automobile.**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Procuration : 3

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place d'une fourrière municipale automobile entre la ville de LEZIGNAN-CORBIERES et l'entreprise Belle Isle Auto.

Il précise que la commune a la possibilité d'utiliser au coup par coup les services de l'entreprise.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

\*\*\*\*\*

**Objet : Compte rendu de la commission « Vie associative, culture et loisirs ».**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Procuration : 3

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes va reprendre ses activités

Il propose de voter une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € en faveur du Comité des Fêtes.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Vote cette subvention exceptionnelle soit 1 000,00 € pour le Comité des Fêtes.

Monsieur François RICHARD distribue le planning des manifestations fin 2014 début 2015

\*\*\*\*\*

**Questions diverses :**

**Objet : Fermeture de la poste.**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 15**

**Présents : 12**

**Procuration : 3**

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adhésion de la commune à la Coordination de  
Défense de la Poste.**

**Présentation du rôle et du métier de facteur  
guichetier.**

**Objet : Rue des Mésanges : Élargissement de la voirie.**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 15**

**Présents : 12**

**Procuration : 3**

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Monsieur le Maire informe l'assemblée que la  
commune peut reprendre une partie de la  
parcelle A 1847 Rue des Mésanges (surface =  
100 m<sup>2</sup>)**

**Le Conseil Municipal,**

**Vote l'acquisition d'une partie de la parcelle**

**A 1847 Rue des Mésanges (surface = 100 m<sup>2</sup>)**

**Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié  
et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.**

**Objet : Cour Fabre.**

**Monsieur le Maire informe ses collègues qu'une  
première proposition de prêt a été faite par la  
Caisse d'Épargne.**